



**ANNEE SCOLAIRE
2018-2019**

**NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS
SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

VOUS VENEZ D'INSCRIRE VOTRE ENFANT AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR UN FORFAIT 4 JOURS.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON EMPLOI DU TEMPS DEFINITIF, VOUS POUVEZ OPTER POUR UN FORFAIT 3 JOURS SI VOUS LE SOUHAITEZ.

DANS CE CAS, LE FORMULAIRE DEVRA ÊTRE RETIRÉ AU SERVICE INTENDANCE A PARTIR DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 ET DEVRA ETRE RENDU AU PLUS TARD LE JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018.

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FOURNIR UN AUTRE RIB.

TOUTE INSCRIPTION EST ANNUELLE ET DEFINITIVE.

TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE LETTRE CIRCONSTANCIÉE ADRESSÉE AU CHEF D'ETABLISSEMENT.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SERVICE INTENDANCE.

RAPPEL DU CALENDRIER

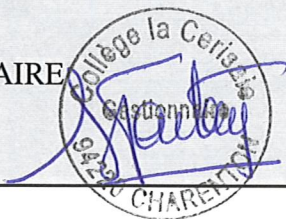
MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LE FORFAIT 3 JOURS.

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS POUR LE FORFAIT 3 JOURS.

LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 : FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LE FORFAIT 4 JOURS OU 3 JOURS EN FONCTION DU CHOIX DE CHACUN.

LA GESTIONNAIRE

S. FEUTRY



LA PRINCIPALE

A. BARBEAU

